

SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE
COMTÉ DE ROUSSILLON.

Mercredi, le 28 novembre 2018 à 17 h 00.

MRC de Roussillon
260B rue St-Pierre, à la Salle du Conseil de la MRC, Saint-Constant (Québec)
J5A 2A5

Présents, les conseillers de comté :

BATES, Jocelyne - Mairesse de Sainte-Catherine
BEAULAC, Johanne - Mairesse de Saint-Philippe
DYOTTE, Normand - Maire de Candiac
MICHAUD, Lise - Mairesse de Mercier
OUELLETTE, Christian - Maire de Delson et préfet suppléant
PAYANT, Sylvain - Maire de Saint-Isidore
POISSANT, Lise - Mairesse de Saint-Mathieu
ROUTHIER, Pierre-Paul - Maire de Châteauguay
SERRES, Donat - Maire de La Prairie

Absents, les conseillers de comté :

BOYER, Jean-Claude - Maire de Saint-Constant et préfet
LETHAM, Walter - Maire de Léry

Les conseillers de comté présents forment le quorum du Conseil sous la présidence de monsieur Christian Ouellette, préfet suppléant. Le Directeur général et secrétaire-trésorier, monsieur Gilles Marcoux et la Directrice services administratifs et financiers / Secrétaire-trésorière adjointe, madame Colette Tessier, sont aussi présents.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE RÉGULIÈRE

Monsieur Christian Ouellette, préfet suppléant, procède à l'ouverture de la séance et souhaite la bienvenue à tous ainsi qu'aux personnes présentes dans la salle.

2018-11-
263

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par madame Jocelyne Bates
Appuyé par monsieur Donat Serres

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que ci-après et avec les ajouts suivants:

- 3.1 Correspondance: Le maintien des services destinés aux francophones de l'Ontario
- 4.5 Avis de motion, présentation et dépôt: Projet de règlement abrogeant les règlements R-1994-1, R181 et l'article 5 du R111, relatif aux modalités des séances du Comité administratif de la MRC de Roussillon
- 4.14 Adoption du budget - municipales rurales
- 6.5 Adoption du tracé urbain afin de compléter l'aménagement de l'axe 3
- 8.3 Adoption: Code d'éthique et de déontologie du Comité d'investissement commun des Fonds locaux FLI-FLS

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE RÉGULIÈRE
2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
3. CORRESPONDANCE
4. ADMINISTRATION GÉNÉRALE
 - 4.1. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 31 octobre 2018
 - 4.2. Approbation des comptes à payer
 - 4.3. Adoption du calendrier des séances du Conseil pour 2019
 - 4.4. Avis de motion : Projet de règlement modifiant le Règlement numéro 73 concernant les modalités de perception des quotes-parts en matière de gestion des résidus domestiques
 - 4.5. Avis de motion, présentation et dépôt : Projet de règlement abrogeant les règlements R-1994-1, R181 et l'article 5 du R111, relatif aux modalités des séances du Comité administratif de la MRC de Roussillon
 - 4.6. Demande de modification des lettres patentes
 - 4.7. Nomination Vice-préfet, secteur Est - mandat d'un (1) an
 - 4.8. Nomination Vice-préfet, secteur Ouest - mandat d'un (1) an
 - 4.9. Nomination Vice-préfet, secteur Rural - mandat d'un (1) an
 - 4.10. Adoption d'une proposition budgétaire - Administration générale
 - 4.11. Adoption d'une proposition budgétaire - Matières résiduelles
 - 4.12. Adoption d'une proposition budgétaire - Musée d'archéologie
 - 4.13. Adoption d'une proposition budgétaire - Sécurité incendie
 - 4.14. Adoption d'une proposition budgétaire - municipalités rurales
 - 4.15. Service de vente des immeubles pour défaut de paiement des taxes - demande de la ville de Léry
5. AVIS DE CONFORMITÉ AU SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT
 - 5.1. CANDIAC: Règlement relatif aux usages conditionnels #5007-001
 - 5.2. CANDIAC: Règlement de zonage #5000-039
 - 5.3. DELSON: Règlement de zonage #901-18
 - 5.4. LA PRAIRIE: Règlement de lotissement #1249-02
 - 5.5. SAINT-CONSTANT: Règlement de zonage #1588-18
 - 5.6. SAINT-ISIDORE: Règlement de zonage et de PIIA #442-2018
 - 5.7. SAINT-MATHIEU: Règlement de lotissement #230-2011-03
 - 5.8. SAINTE-CATHERINE: Règlement de zonage #2009-Z-60
6. AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE
 - 6.1. Représentant citoyen au Comité consultatif agricole
 - 6.2. Boisé La Prairie - Critères d'évaluation pour l'appel d'offres sur invitation
 - 6.3. Campagne de sensibilisation sur la cohabitation harmonieuse en Montérégie
 - 6.4. Emprise ferroviaire abandonnée à Saint-Isidore: Avis demandé à la MRC
7. GESTION DES COURS D'EAU
 - 7.1. Entretien des cours d'eau Saint-Régis Br.19 et Br.20
 - 7.2. Entretien du cours d'eau Saint-Claude Br.2
8. CODÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE
 - 8.1. Amendements à la Politique d'investissement commune des Fonds locaux d'investissement FLI-FLS
 - 8.2. Demandes FARR 2018-2019
 - 8.3. Adoption Code d'éthique et de déontologie du Comité d'investissement commun des Fonds locaux FLI-FLS
9. CULTURE ET PATRIMOINE
10. GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES
 - 10.1. Augmentation du nombre d'heures de M. Daniel Sorel, inspecteur
 - 10.2. Embauche d'un stagiaire ou d'un surnuméraire à l'hiver 2019 pour le service de la GMR
 - 10.3. Redistribution de la compensation pour la collecte sélective des matières recyclables
 - 10.4. Fonds d'initiatives régionales GMR 2018
11. SÉCURITÉ PUBLIQUE
12. VARIA

13. PÉRIODE DE QUESTIONS

14. LEVÉE DE LA SÉANCE

Adopté.

3. CORRESPONDANCE

2018-11-
264

3.1. LE MAINTIEN DES SERVICES DESTINÉS AUX FRANCOPHONES DE L'ONTARIO

ATTENDU la décision du gouvernement de l'Ontario de couper dans les services aux francophones de son territoire, notamment en abolissant le Commissariat aux services en français de l'Ontario et en abandonnant le projet d'université francophone;

ATTENDU la décision de l'Assemblée de la francophonie ontarienne de s'opposer aux décisions du gouvernement de l'Ontario;

ATTENDU la volonté des maires et des conseillers réunis au sein de l'Association française des municipalités de l'Ontario de se joindre au mouvement et qui demande au gouvernement de l'Ontario de revenir sur sa décision;

ATTENDU que les leaders franco-ontariens ont jugé insuffisante l'annonce faite par le premier ministre Doug Ford, concernant la nomination d'un adjoint à l'ombudsman et d'un adjoint aux affaires francophones à son bureau;

ATTENDU que le premier ministre Doug Ford a affirmé que les francophones de l'Ontario constituent une des minorités culturelles de la province, reniant ainsi la notion des peuples fondateurs;

ATTENDU la démarche du premier ministre du Québec François Legault auprès du premier ministre de l'Ontario;

Il est proposé par madame Lise Poissant
Appuyé par madame Johanne Beaulac

QUE la MRC de Roussillon demande au premier ministre de l'Ontario de revenir sur sa décision en rétablissant le Commissariat qu'il a aboli et en assurant la réalisation du projet d'université francophone en Ontario;

ET QUE le Conseil exprime sa solidarité avec les membres des conseils municipaux francophones de l'Ontario;

ET QUE le Conseil demande aux gouvernements du Canada et du Québec de poursuivre leurs démarches pour faire en sorte que le gouvernement de l'Ontario fasse marche arrière;

ET QUE le Conseil demande aux gouvernements du Canada et du Québec de soutenir concrètement les communautés francophones de l'Ontario;

ET QUE copie de cette résolution soit envoyée au premier ministre de l'Ontario, à la ministre déléguée aux Affaires francophones de l'Ontario, au premier ministre du Canada, au premier ministre du Québec, à l'Association française des municipalités de l'Ontario et à la Fédération québécoise des municipalités et à l'Union des Municipalités du Québec.

Adopté.

4. **ADMINISTRATION GÉNÉRALE**

2018-11-265

4.1. **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 31 OCTOBRE 2018**

Il est proposé par madame Lise Michaud
Approuvé par madame Johanne Beaulac

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 31 octobre 2018 soit accepté.

Adopté.

2018-11-266

4.2. **APPROBATION DES COMPTES À PAYER**

ATTENDU que la liste des comptes à payer a été déposée aux membres du Conseil;

Il est proposé par monsieur Sylvain Payant
Appuyé par monsieur Normand Dyotte

QUE la liste des comptes à payer de la MRC de Roussillon pour la période du 1er au 29 novembre 2018 totalisant 1 326 927,46 \$ soit approuvée;

Je soussignée, Colette Tessier, secrétaire-trésorière adjointe, certifie que la MRC de Roussillon possède les fonds nécessaires pour honorer les dépenses prévues à la liste déposée au Conseil pour un montant de 1 326 927,46 \$, le tout en fonction du budget adopté.



Colette Tessier, OMA
Secrétaire-trésorière adjointe

Adopté.

2018-11-267

4.3. **ADOPTION DU CALENDRIER DES SÉANCES DU CONSEIL POUR 2019**

ATTENDU l'article 148 du Code municipal qui requiert à une MRC d'adopter annuellement par résolution, un calendrier établissant le jour et l'heure du début des séances ordinaires du Conseil ;

ATTENDU que la secrétaire-trésorière adjointe donne un avis public du calendrier annuel;

Il est proposé par monsieur Donat Serres
Appuyé par madame Lise Poissant

QUE le calendrier relatif à la tenue des séances ordinaires du Conseil de la MRC de Roussillon pour l'année 2019 soit adopté tel que présenté ;

ET QU'UN avis public soit publié conformément au Code municipal.

MOIS	DATE	HEURE
Janvier	Mercredi le 30	17 heures
Février	Mercredi le 27	17 heures
Mars	Mercredi le 27	17 heures
Avril	Mercredi le 24	17 heures
Mai	Mercredi le 29	17 heures
Juin	Mercredi le 26	17 heures
Juillet	Aucune réunion	
Août	Mercredi le 28	17 heures
Septembre	Mercredi le 25	17 heures
Octobre	Mercredi le 30	17 heures
Novembre	Mercredi le 27	17 heures
Décembre	Aucune réunion	

Adopté.

2018-11-268

4.4. **AVIS DE MOTION, PRÉSENTATION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 73 CONCERNANT LES MODALITÉS DE PERCEPTION DES QUOTES-PARTS EN MATIÈRE DE GESTION DES RÉSIDUS DOMESTIQUES**

AVIS DE MOTION est donné par monsieur Sylvain Payant à l'effet d'adopter, lors d'une prochaine séance du Conseil de la MRC de Roussillon, un règlement modifiant le Règlement numéro 73 concernant les modalités de perception des quotes-parts en matière de gestion des résidus de la MRC de Roussillon.

ATTENDU que les membres du Conseil de la MRC de Roussillon ont reçu le projet de règlement lors de la même séance, il est convenu de dispenser le Conseil de la MRC de Roussillon de la lecture de celui-ci lors de son adoption.

Adopté.

2018-11-269

4.5. **AVIS DE MOTION, PRÉSENTATION ET DÉPÔT : PROJET DE RÈGLEMENT ABROGEANT LES RÈGLEMENTS R-1994-1, R181 ET L'ARTICLE 5 DU R111, RELATIF AUX MODALITÉS DES SÉANCES DU COMITÉ ADMINISTRATIF DE LA MRC DE ROUSSILLON**

AVIS DE MOTION est donné par madame Lise Poissant à l'effet d'adopter, lors d'une prochaine séance du Conseil de la MRC de Roussillon, un règlement abrogeant les règlements R-1994-1, R181 et l'article 5 du R111, relatif aux modalités des séances du Comité administratif le comité administratif de la MRC de Roussillon.

ATTENDU que les membres du Conseil de la MRC de Roussillon ont reçu le projet de règlement lors de la même séance, il est convenu de dispenser le Conseil de la MRC de Roussillon de la lecture de celui-ci lors de son adoption.

Adopté.

2018-11-270

4.6. **DEMANDE DE MODIFICATION DES LETTRES PATENTES**

ATTENDU les lettres patentes de la MRC de Roussillon concernant la constitution de la MRC de Roussillon enregistrées le 8 décembre 1981;

ATTENDU que les lettres patentes de la MRC ont fait l'objet de deux modifications enregistrées le 1er novembre 1988 et le 12 mai 1993;

ATTENDU que le comité administratif de la MRC de Roussillon a été constitué par l'insertion, après le cinquième alinéa, des règles de constitution du comité administratif par la modification aux lettres patentes apportée en 1993;

ATTENDU que le Conseil de la MRC de Roussillon souhaite abolir la constitution du comité administratif et de ses représentants, estimant qu'il n'est plus adapté à ses besoins;

ATTENDU que ces lettres patentes de 1993 limitent le pouvoir de la MRC d'établir un comité administratif et de l'abolir par un simple règlement, comme c'est pourtant le droit des toutes les autres MRC du Québec en vertu des pouvoirs qui leur sont accordés tant par le Code municipal, que la Loi sur l'organisation territoriale municipale;

ATTENDU qu'en vertu des articles 210.39 et 210.39.1 de la Loi sur l'organisation territoriale municipale, l'existence et la composition du comité administratif ne peuvent être modifiées que par décret modifiant les lettres patentes, ce qui limite l'exercice de l'autonomie de la MRC;

ATTENDU qu'il est dans l'intérêt de la MRC de retrouver cette autonomie;

Il est proposé par madame Johanne Beaulac
Appuyé par madame Lise Poissant

QUE la MRC de Roussillon soit autorisée à présenter une demande à la Ministre des Affaires municipales et de l'Habitation afin d'abroger les lettres patentes du 12 février 1993 et enregistrées le 12 mai 1993, Libro 1548, Folio 129 relatives à la composition du comité administratif et de ses représentants;

ET QUE le préfet et le directeur général sont autorisés par les présentes à signer, exécuter et faire tous actes, documents et choses nécessaires ou opportuns pour donner effet à la présente résolution;

ET QUE la présente résolution soit transmise à la Ministre des Affaires municipales et de l'Habitation ainsi qu'au conseiller politique régional de la Montérégie, monsieur Mario Lapointe ainsi que M. Yannick Gignac, directeur régional de la Montérégie.

Adopté.

2018-11-271

4.7. **NOMINATION VICE-PRÉFET, SECTEUR EST - MANDAT D'UN (1) AN**

Il est résolu à l'unanimité,

QUE monsieur Donat Serres soit nommé à titre de vice-préfet, secteur Est de la MRC de Roussillon.

Adopté.

2018-11-272

4.8. **NOMINATION VICE-PRÉFET, SECTEUR OUEST - MANDAT D'UN (1) AN**

Il est résolu à l'unanimité,

QUE monsieur Walter Letham soit nommé à titre de vice-préfet, secteur Ouest de la MRC de Roussillon.

Adopté.

2018-11-273

4.9. **NOMINATION VICE-PRÉFET, SECTEUR RURAL - MANDAT D'UN (1) AN**

Il est résolu à l'unanimité,

QUE madame Lise Poissant soit nommée à titre de vice-préfet, secteur Rural de la MRC de Roussillon.

Adopté.

2018-11-274

4.10. ADOPTION DU BUDGET - ADMINISTRATION GÉNÉRALE

ATTENDU les démarches entreprises cet automne en vue de préparer une proposition budgétaire pour la MRC pour 2019;

Il est résolu à l'unanimité,

QUE le Conseil accepte la proposition budgétaire pour l'administration générale de la MRC de Roussillon pour 2019 telle que déposée;

ET QUE les quotes-parts prévues soient facturées aux municipalités locales conformément au Règlement concernant les modalités de perception des quotes-parts.

Adopté.

2018-11-275

4.11. ADOPTION DU BUDGET - MATIÈRES RÉSIDUELLES

ATTENDU les démarches entreprises cet automne en vue de préparer une proposition budgétaire pour la MRC pour 2019;

Il est résolu à l'unanimité,

QUE le Conseil accepte la proposition budgétaire pour la gestion des matières résiduelles de la MRC de Roussillon pour 2019 telle que déposée;

ET QUE les quotes-parts prévues soient facturées mensuellement aux municipalités locales conformément au Règlement concernant les modalités de perception des quotes-parts.

Adopté.

2018-11-276

4.12. ADOPTION DU BUDGET - MUSÉE D'ARCHÉOLOGIE

ATTENDU les démarches entreprises cet automne en vue de préparer une proposition budgétaire pour la MRC pour 2019;

Il est résolu à l'unanimité,

QUE le Conseil accepte la proposition budgétaire pour le musée d'archéologie de Roussillon pour 2019 telle que déposée;

ET QUE les quotes-parts prévues soient facturées aux municipalités locales conformément au Règlement concernant les modalités de perception des quotes-parts.

Adopté.

2018-11-277

4.13. ADOPTION DU BUDGET - SÉCURITÉ INCENDIE

ATTENDU les démarches entreprises cet automne en vue de préparer une proposition budgétaire pour la MRC pour 2019;

Il est résolu à l'unanimité,

QUE le Conseil accepte la proposition budgétaire pour la sécurité incendie de la MRC de Roussillon pour 2019 telle que déposée;

ET QUE les quotes-parts prévues soient facturées aux municipalités locales conformément au Règlement concernant les modalités de perception des quotes-parts.

Adopté.

2018-11-
278

4.14. **ADOPTION DU BUDGET - MUNICIPALITÉS RURALES**

ATTENDU les démarches entreprises cet automne en vue de préparer une proposition budgétaire pour la MRC pour 2019;

Il est résolu à l'unanimité,

QUE le Conseil accepte la proposition budgétaire pour les trois municipalités rurales de la MRC de Roussillon pour 2019 telle que déposée;

ET QUE les quotes-parts prévues soient facturées aux municipalités concernées conformément au Règlement concernant les modalités de perception des quotes-parts.

Adopté.

2018-11-
279

4.15. **SERVICE DE VENTE DES IMMEUBLES POUR DÉFAUT DE PAIEMENT DES TAXES - DEMANDE DE LA VILLE DE LÉRY**

ATTENDU que la ville de Léry détient la compétence en matière de vente pour taxes;

ATTENDU que la Ville de Léry désire que le service de vente des immeubles pour défaut de paiement des taxes soit rendu par la MRC de Roussillon;

ATTENDU qu'une entente peut être conclue entre la MRC de Roussillon et une municipalité locale de son territoire conformément au Code municipal du Québec;

ATTENDU que la présente entente a une durée d'un an à compter de sa signature par les deux parties ;

ATTENDU qu'elle sera renouvelée automatiquement pour la même durée sauf si l'une ou l'autre partie adopte une résolution à l'effet contraire ;

Il est proposé par madame Lise Michaud
Appuyé par madame Lise Poissant

ET RÉSOLU que le préfet et la secrétaire-trésorière adjointe soient autorisés à signer une entente intermunicipale selon le projet déposé.

Adopté.

5. **AVIS DE CONFORMITÉ AU SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT**

2018-11-
280

5.1. **CANDIAC: RÈGLEMENT RELATIF AUX USAGES CONDITIONNELS #5007-001**

ATTENDU que la municipalité de Candiac a adopté le règlement relatif aux usages conditionnels #5007-001 le 22 octobre 2018;

ATTENDU que la municipalité de Candiac a soumis à la MRC de Roussillon son règlement relatif aux usages conditionnels #5007-001 le 7 novembre 2018 afin d'obtenir le certificat de conformité au schéma d'aménagement révisé tel que requis par la loi;

ATTENDU les articles 137 et suivants de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*;

Il est proposé par monsieur Donat Serres
Appuyé par monsieur Normand Dyotte

QUE le Conseil de la MRC de Roussillon donne un avis de conformité au schéma d'aménagement révisé de la MRC de Roussillon, pour le règlement relatif aux usages conditionnels suivant de la municipalité de Candiac:

- Règlement relatif aux usages conditionnels #5007-001 adopté le 22 octobre 2018;

ET autorise la secrétaire-trésorière adjointe à délivrer le certificat de conformité conformément à la loi.

Adopté.

2018-11-
281

5.2. CANDIAC: RÈGLEMENT DE ZONAGE #5000-039

ATTENDU que la municipalité de Candiac a adopté le règlement de zonage #5000-039 le 22 octobre 2018;

ATTENDU que la municipalité de Candiac a soumis à la MRC de Roussillon son règlement de zonage #5000-039 le 7 novembre 2018 afin d'obtenir le certificat de conformité au schéma d'aménagement révisé tel que requis par la loi;

ATTENDU les articles 137 et suivants de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*;

Il est proposé par monsieur Donat Serres
Appuyé par monsieur Normand Dyotte

QUE le Conseil de la MRC de Roussillon donne un avis de conformité au schéma d'aménagement révisé de la MRC de Roussillon, pour le règlement de zonage suivant de la municipalité de Candiac:

- Règlement de zonage #5000-039 adopté le 22 octobre 2018;

ET autorise la secrétaire-trésorière adjointe à délivrer le certificat de conformité conformément à la loi.

Adopté.

2018-11-
282

5.3. DELSON: RÈGLEMENT DE ZONAGE #901-18

ATTENDU que la municipalité de Delson a adopté le règlement de zonage #901-18 le 13 novembre 2018;

ATTENDU que la municipalité de Delson a soumis à la MRC de Roussillon son règlement de zonage #901-18 le 22 novembre 2018 afin d'obtenir le certificat de conformité au schéma d'aménagement révisé tel que requis par la loi;

ATTENDU les articles 137 et suivants de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*;

Il est proposé par monsieur Donat Serres
Appuyé par monsieur Normand Dyotte

QUE le Conseil de la MRC de Roussillon donne un avis de conformité au schéma d'aménagement révisé de la MRC de Roussillon, pour le règlement de zonage suivant de la municipalité de Delson:

- Règlement de zonage #901-18 adopté le 13 novembre 2018;

ET autorise la secrétaire-trésorière adjointe à délivrer le certificat de conformité conformément à la loi.

Adopté.

**2018-11-
283**

5.4. LA PRAIRIE: RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT #1249-02

ATTENDU que la municipalité de La Prairie a adopté le règlement de lotissement #1249-02 le 5 novembre 2018;

ATTENDU que la municipalité de La Prairie a soumis à la MRC de Roussillon son règlement de lotissement #1249-02 le 12 novembre 2018 afin d'obtenir le certificat de conformité au schéma d'aménagement révisé tel que requis par la loi;

ATTENDU les articles 137 et suivants de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*;

Il est proposé par monsieur Donat Serres
Appuyé par monsieur Normand Dyotte

QUE le Conseil de la MRC de Roussillon donne un avis de conformité au schéma d'aménagement révisé de la MRC de Roussillon, pour le règlement de lotissement suivant de la municipalité de La Prairie:

- Règlement de lotissement #1249-02 adopté le 5 novembre 2018;

ET autorise la secrétaire-trésorière adjointe à délivrer le certificat de conformité conformément à la loi.

Adopté.

**2018-11-
284**

5.5. SAINT-CONSTANT: RÈGLEMENT DE ZONAGE #1588-18

ATTENDU que la municipalité de Saint-Constant a adopté le règlement de zonage #1588-18 le 13 novembre 2018;

ATTENDU que la municipalité de Saint-Constant a soumis à la MRC de Roussillon son règlement de zonage #1588-18 le 22 novembre 2018 afin d'obtenir le certificat de conformité au schéma d'aménagement révisé tel que requis par la loi;

ATTENDU les articles 137 et suivants de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*;

Il est proposé par monsieur Donat Serres
Appuyé par monsieur Normand Dyotte

QUE le Conseil de la MRC de Roussillon donne un avis de conformité au schéma d'aménagement révisé de la MRC de Roussillon, pour le règlement de zonage suivant de la municipalité de Saint-Constant:

- Règlement de zonage #1588-18 adopté le 13 novembre 2018;

ET autorise la secrétaire-trésorière adjointe à délivrer le certificat de conformité conformément à la loi.

Adopté.

2018-11-285

5.6. **SAINT-ISIDORE: RÈGLEMENT DE ZONAGE ET DE PIIA #442-2018**

ATTENDU que la municipalité de Saint-Isidore a adopté le règlement de zonage et de PIIA #442-2018 le 5 novembre 2018;

ATTENDU que la municipalité de Saint-Isidore a soumis à la MRC de Roussillon son règlement de zonage et de PIIA #442-2018 le 22 novembre 2018 afin d'obtenir le certificat de conformité au schéma d'aménagement révisé tel que requis par la loi;

ATTENDU les articles 137 et suivants de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*;

Il est proposé par monsieur Donat Serres
Appuyé par monsieur Normand Dyotte

QUE le Conseil de la MRC de Roussillon donne un avis de conformité au schéma d'aménagement révisé de la MRC de Roussillon, pour le règlement de zonage et de PIIA suivant de la municipalité de Saint-Isidore:

- Règlement de zonage et de PIIA #442-2018 adopté le 5 novembre 2018;

ET autorise la secrétaire-trésorière adjointe à délivrer le certificat de conformité conformément à la loi.

Adopté.

2018-11-286

5.7. **SAINT-MATHIEU: RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT #230-2011-03**

ATTENDU que la municipalité de Saint-Mathieu a adopté le règlement de lotissement #230-2011-03 le 9 octobre 2018;

ATTENDU que la municipalité de Saint-Mathieu a soumis à la MRC de Roussillon son règlement de lotissement #230-2011-03 le 7 novembre 2018 afin d'obtenir le certificat de conformité au schéma d'aménagement révisé tel que requis par la loi;

ATTENDU les articles 137 et suivants de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*;

Il est proposé par monsieur Donat Serres
Appuyé par monsieur Normand Dyotte

QUE le Conseil de la MRC de Roussillon donne un avis de conformité au schéma d'aménagement révisé de la MRC de Roussillon, pour le règlement de lotissement suivant de la municipalité de Saint-Mathieu:

- Règlement de lotissement #230-2011-03 adopté le 9 octobre 2018;

ET autorise la secrétaire-trésorière adjointe à délivrer le certificat de conformité conformément à la loi.

Adopté.

2018-11-287

5.8. SAINTE-CATHERINE: RÈGLEMENT DE ZONAGE #2009-Z-60

ATTENDU que la municipalité de Sainte-Catherine a adopté le règlement de zonage #2009-Z-60 le 13 novembre 2018;

ATTENDU que la municipalité de Sainte-Catherine a soumis à la MRC de Roussillon son règlement de zonage #2009-Z-60 le 22 novembre 2018 afin d'obtenir le certificat de conformité au schéma d'aménagement révisé tel que requis par la loi;

ATTENDU les articles 137 et suivants de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*;

Il est proposé par monsieur Donat Serres
Appuyé par monsieur Normand Dyotte

QUE le Conseil de la MRC de Roussillon donne un avis de conformité au schéma d'aménagement révisé de la MRC de Roussillon, pour le règlement de zonage suivant de la municipalité de Sainte-Catherine:

- Règlement de zonage #2009-Z-60 adopté le 13 novembre 2018;

ET autorise la secrétaire-trésorière adjointe à délivrer le certificat de conformité conformément à la loi.

Adopté.

6. AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

2018-11-288

6.1. REPRÉSENTANT CITOYEN AU COMITÉ CONSULTATIF AGRICOLE

ATTENDU la démission récente du représentant citoyen au Comité consultatif agricole de la MRC de Roussillon;

ATTENDU l'appel de candidatures effectué auprès de l'ensemble des maires et mairesses de la MRC;

Il est proposé par madame Lise Poissant
Appuyé par madame Jocelyne Bates

QUE le Conseil de la MRC de Roussillon retienne la candidature de madame Denise Poirier-Rivard, citoyenne de Saint-Constant, pour siéger au CCA de la MRC de Roussillon.

Adopté.

2018-11-289

6.2. BOISÉ LA PRAIRIE - CRITÈRES D'ÉVALUATION POUR L'APPEL D'OFFRES SUR INVITATION

ATTENDU QUE la MRC de Roussillon a adopté le Règlement numéro 170 (Concordance au Plan métropolitain d'aménagement et de développement de la Communauté métropolitaine de Montréal) qui identifie les limites du bois métropolitain, les usages permis dans ce bois et les dispositions d'abattage d'arbre;

ATTENDU la requête d'instance en jugement déclaratoire, en nullité et en inopposabilité du schéma d'aménagement de la part de Groupe Maison Candiac inc. et Gestion L.A.H.L inc concernant la contestation de certaines dispositions du règlement 170 relatives à la protection des bois métropolitains;

ATTENDU QUE la MRC souhaite faire une étude qui viendrait valider ou invalider la désignation par la CMM des terrains des requérants comme bois métropolitain ;

ATTENDU que la MRC de Roussillon souhaite s'adjoindre les services d'une firme-conseil pour une étude de caractérisation du bois métropolitain de La Prairie afin de valider la désignation de la CMM ;

ATTENDU que les propositions seront évaluées selon les critères suivants compréhension du mandat, méthodologie de travail, expérience du soumissionnaire, expérience du chargé de projet, organisation et expérience de l'équipe de projet;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Donat Serres
Appuyé par madame Lise Michaud

QUE le Conseil de la MRC de Roussillon entérine les critères suivants qui seront utilisés pour évaluer les propositions reçues;

Compréhension du mandat	25%
Méthodologie de travail	25%
Expérience du soumissionnaire	15%
Expérience du chargé de projet	15%
Organisation et expérience de l'équipe de projet	20%
TOTAL	100%

Adopté.

2018-11-
290

6.3. CAMPAGNE DE SENSIBILISATION SUR LA COHABITATION HARMONIEUSE EN MONTÉRÉGIE

ATTENDU que le comité régional « Cohabitation harmonieuse » réunit des représentants des MRC de la Montérégie, de l'UPA et du MAPAQ;

ATTENDU que le comité régional « Cohabitation harmonieuse » dépose au programme *Priorités bioalimentaires* du MAPAQ un projet de campagne promotionnelle de cohabitation en milieu agricole;

ATTENDU que le projet, déployé sur 3 ans, consiste à la mise en œuvre du plan de communication élaboré par les partenaires, soient l'embauche d'une ressource spécifique, le développement d'outils de communication et la réalisation d'activités éducatives dans les MRC participantes;

ATTENDU que la cohabitation est identifiée comme un enjeu dans notre Plan de développement de la zone agricole;

ATTENDU que l'UPA de la Montérégie s'est portée volontaire pour assurer la coordination du projet, en collaboration avec les autres partenaires;

En conséquence,

Il est proposé par madame Johanne Beaulac
Appuyé par madame Lise Poissant

QUE le Conseil de la MRC de Roussillon appuie l'UPA de la Montérégie et ses partenaires pour sa demande de financement au MAPAQ pour la réalisation de la campagne promotionnelle de cohabitation en milieu agricole;

ET QUE le Conseil confirme la contribution de la MRC de Roussillon à la hauteur de 2 000 \$ pour 3 ans et consacre le temps et les ressources requis pour la conduite dudit projet.

Adopté.

2018-11-291

6.4. **EMPRISE FERROVIAIRE ABANDONNÉE À SAINT-ISIDORE: AVIS DEMANDÉ À LA MRC**

ATTENDU que le Ministère des Transports demande l'accord à la MRC de Roussillon pour la cession des lots 6008187, 6008189, 6008190, 6008186 et la portion nord du lot 2868679 pour éviter que cette disposition nuise au développement d'un corridor récréotouristique dans l'emprise ferroviaire abandonnée;

ATTENDU que la municipalité de Saint-Isidore projette que ces lots soient utilisés à des fins industrielles, résidentielles et publiques, ce qui est en conformité avec le schéma d'aménagement de la MRC;

ATTENDU que la MRC de Roussillon s'attend à ce qu'une partie de ces lots soit dédiée à une halte dans le cadre du corridor récréotouristique de la route verte;

Il est proposé par madame Jocelyne Bates
Appuyé par madame Lise Michaud

QUE la MRC de Roussillon donne un avis favorable à la demande de Saint-Isidore, concernant la cession des lots 6008187, 6008189, 6008190, 6008186 et la portion nord du lot 2868679 appartenant au MTQ.

Adopté.

2018-11-292

6.5. **ADOPTION DU TRACÉ URBAIN AFIN DE COMPLÉTER L'AMÉNAGEMENT DE L'AXE 3**

ATTENDU que la MRC de Roussillon souhaite favoriser le transport actif;

ATTENDU que la MRC de Roussillon veut mettre en place un réseau cyclable régional répondant à des utilisations récréatives et utilitaires;

ATTENDU que l'axe 3 de la Route verte est incomplet entre Sainte-Catherine et Sainte-Martine, et qu'un tracé doit être identifié afin de pouvoir procéder éventuellement au développement de ce tronçon;

ATTENDU la Rés. 2017-86-T identifiant l'emprise ferroviaire abandonnée pour l'aménagement du tronçon en milieu agricole de l'axe 3 de la Route verte;

Il est proposé par monsieur Sylvain Payant
Appuyé par madame Jocelyne Bates

QUE la MRC de Roussillon identifie un tracé urbain afin de compléter l'aménagement de l'axe 3 de la Route verte en cohérence avec le plan «Concept du réseau vélo métropolitain» (plan 22.1 du schéma d'aménagement révisé);

ET QUE ce tracé suive celui identifié au plan ci-joint pour l'aménagement du tronçon de l'axe 3 de la Route verte de Saint-Constant à Sainte-Catherine;

ET de transmettre copie de cette résolution à Vélo Québec Association, au Ministère des Transports et à Tourisme Montérégie.

Adopté.

7. **GESTION DES COURS D'EAU**

2018-11-293

7.1. **ENTRETIEN DES COURS D'EAU SAINT-RÉGIS BR.19 ET BR.20**

ATTENDU la compétence déléguée aux MRC par la Loi sur les Compétences municipales à l'égard des cours d'eau;

ATTENDU une demande des intéressés pour réaliser des travaux d'entretien des cours d'eau Saint-Régis Br. 19 et Br.20 à Saint-Constant;

ATTENDU qu'un rapport de l'inspecteur municipal fait état de la nécessité de l'intervention pour assurer un écoulement adéquat du cours d'eau;

ATTENDU qu'il y a lieu d'entreprendre une démarche visant l'entretien de ces cours d'eau;

Il est proposé par monsieur Donat Serres
Appuyé par madame Lise Poissant

QUE le Conseil de la MRC de Roussillon accepte de donner suite à la demande d'entretien des cours Saint-Régis Br.19 et Br.20 à Saint-Constant;

ET QUE le Conseil de la MRC de Roussillon désigne la firme ALPG à titre de consultant, pour donner suite à la demande d'entretien, incluant l'inspection préliminaire, les relevés d'arpentage, la délimitation du bassin versant, la préparation des plans et devis (projet et finaux), la préparation d'une rencontre de consultation des intéressés, l'avis préalable au MDDELCC, la surveillance des travaux et rapports de chantier, la préparation d'un projet de modification de la réglementation, le piquetage de la bande riveraine, l'inspection de fin de garantie et le calcul de la répartition.

Adopté.

2018-11-
294

7.2. ENTRETIEN DU COURS D'EAU SAINT-CLAUDE BR.2

ATTENDU la compétence déléguée aux MRC par la Loi sur les Compétences municipales à l'égard des cours d'eau;

ATTENDU une demande des intéressés pour réaliser des travaux d'entretien du cours d'eau Saint-Claude Br.2 à Saint-Philippe;

ATTENDU qu'un rapport de l'inspecteur municipal fait état de la nécessité de l'intervention pour assurer un écoulement adéquat du cours d'eau;

ATTENDU qu'il y a lieu d'entreprendre une démarche visant l'entretien dudit cours d'eau;

Il est proposé par madame Johanne Beaulac
Appuyé par monsieur Sylvain Payant

QUE le Conseil de la MRC de Roussillon accepte de donner suite à la demande d'entretien du cours d'eau Saint-Claude Br.2 à Saint-Philippe;

ET QUE le Conseil de la MRC de Roussillon désigne la firme ALPG à titre de consultant, pour donner suite à la demande d'entretien, incluant l'inspection préliminaire, les relevés d'arpentage, la délimitation du bassin versant, la préparation des plans et devis (projet et finaux), la préparation d'une rencontre de consultation des intéressés, l'avis préalable au MDDELCC, la surveillance des travaux et rapports de chantier, la préparation d'un projet de modification de la réglementation, le piquetage de la bande riveraine, l'inspection de fin de garantie et le calcul de la répartition.

Adopté.

8. CODÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

2018-11-
295

8.1. AMENDEMENTS À LA POLITIQUE D'INVESTISSEMENT COMMUNE DES FONDS LOCAUX D'INVESTISSEMENT FLI-FLS

ATTENDU le réinvestissement au Fonds local de solidarité visant à bonifier l'offre de financement aux entreprises du territoire;

ATTENDU l'adoption le 26 septembre 2018 par la résolution 2018-09-221 de la politique d'investissement commune du Fonds local d'investissement et du Fonds local de solidarité;

ATTENDU les amendements proposés par les Fonds locaux de solidarité FTQ;

Il est proposé par monsieur Pierre-Paul Routhier
Appuyé par madame Lise Michaud

QUE le Conseil adopte les amendements à la politique d'investissement commune révisée.

Adopté.

2018-11-
296

8.2. DEMANDES FARR 2018-2019

ATTENDU l'appel de projets pour l'attribution des sommes du Fonds d'appui au rayonnement des régions (FARR) destiné aux MRC pour la Montérégie;

ATTENDU l'intérêt pour la MRC de Roussillon de déposer des projets afin de bénéficier de ce levier financier, totalisant 264 000 \$;

ATTENDU l'identification de certains enjeux au niveau régional;

ATTENDU la politique culturelle régionale de la MRC de Roussillon adoptée en 2016;

ATTENDU la volonté de la MRC de Roussillon d'être proactive en milieu rural;

ATTENDU la révision en cours du PDZA;

ATTENDU la politique de développement social «Une communauté en action» adoptée en 2016;

ATTENDU la volonté de la MRC de Roussillon de promouvoir l'utilisation du vélo et des saines habitudes de vie sur son territoire via, entre autres, le prolongement de la Route verte;

ATTENDU la volonté de la MRC de Roussillon permettre l'accès à internet haute vitesse à tous ses citoyens;

ATTENDU la volonté de la MRC de Roussillon d'offrir un milieu accueillant à tous ses nouveaux citoyens et favoriser l'attraction d'une main d'œuvre en adéquation avec les besoins de ses entreprises;

Il est proposé par monsieur Donat Serres
Appuyé par monsieur Pierre-Paul Routhier

QUE la MRC de Roussillon dépose les projets suivants dans le but d'obtenir un financement du FARR :

1. L'internet haute vitesse : caractérisation du service sur le territoire de la MRC de Roussillon ;
2. Étude de faisabilité : accueil et gestion de collections archéologiques provenant de municipalités de la Montérégie

3. Les cours d'eau agricoles : un premier diagnostic de la bande de protection riveraine
4. Immigration : portrait des enjeux d'intégration et perspectives sur le territoire de la MRC de Roussillon
5. Promotion régionale des produits bioalimentaires de Roussillon
6. Portrait des dynamiques du marché immobilier local et régional et des besoins potentiels actuels et futurs
7. Prolongement de la Route verte: réalisation des études préparatoires requises

ET QUE la MRC de Roussillon contribue, pour la portion non couverte par le FARR, à une hauteur de 33 000 \$, en contribution à même sa masse salariale et de 33 000 \$ montant prélevé à même le Fonds de développement des territoires ;

ET QUE le Conseil des maires de la MRC autorise le directeur général à signer et déposer une demande d'aide financière au Fonds d'appui au rayonnement des régions (FARR) concernant les sept projets identifiés et à signer les documents relatifs à cette demande.

Adopté.

2018-11-297

8.3. ADOPTION CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DU COMITÉ D'INVESTISSEMENT COMMUN DES FONDS LOCAUX FLI-FLS

ATTENDU l'obligation de la MRC de Roussillon à se doter d'un code d'éthique et de déontologie à l'intention des membres du comité d'investissement commun des Fonds locaux, en vertu de son entente avec les Fonds locaux de solidarité FTQ s.e.c.;

ATTENDU qu'il y a lieu de préserver la réputation d'intégrité des membres du comité d'investissement commun en établissant à leur intention des règles, notamment, de conduite en matière d'utilisation de biens ou d'information et de conflits d'intérêts;

Il est proposé par madame Lise Poissant
Appuyé par madame Jocelyne Bates

QUE le Conseil adopte le code d'éthique et de déontologie à l'intention des membres du comité d'investissement commun tel que déposé.

Adopté.

9. CULTURE ET PATRIMOINE

Aucun sujet n'est ajouté.

10. GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES

2018-11-298

10.1. AUGMENTATION DU NOMBRE D'HEURES DE M. DANIEL SOREL, INSPECTEUR

ATTENDU que le service de gestion des matières résiduelles aura une charge de travail plus grande avec l'arrivée de la collecte des matières organiques dès le 1er mai 2019;

ATTENDU que monsieur Daniel Sorel est inspecteur pour la MRC de Roussillon depuis juin 2017 et qu'il travaille actuellement 24 heures par semaine;

ATTENDU qu'il a exprimé le souhait, dès son entrée en poste, de travailler davantage d'heures;

ATTENDU le besoin du service de gestion des matières résiduelles de combler une plage de trois heures (le vendredi après-midi) où il n'y a personne pour assurer le service à la clientèle;

Il est proposé par monsieur Normand Dyotte
Appuyé par madame Johanne Beaulac

QUE le contrat de travail de monsieur Daniel Sorel soit bonifié comme suit :

- 3 heures supplémentaires par semaine dès le 1er janvier 2019 afin qu'il puisse répondre aux citoyens le vendredi après-midi (son total d'heures travaillées par semaine sera alors de 27 heures).
- 5 heures par semaine dès le 1er mai, lors du début de la distribution des bacs bruns (le total d'heures travaillées par semaine sera alors de 32 heures).

Adopté.

2018-11-
299

10.2. EMBAUCHE D'UN STAGIAIRE OU D'UN SURNUMÉRAIRE À L'HIVER 2019 POUR LE SERVICE DE LA GMR

ATTENDU que l'implantation de la collecte des matières organiques dans la MRC de Roussillon occasionne une charge de travail ponctuelle importante à l'équipe du service de gestion des matières résiduelles;

ATTENDU qu'il est prévu au budget de faire l'embauche d'un stagiaire pendant 15 semaines au cours de l'hiver 2019 (date prévue d'embauche : fin février 2019);

ATTENDU que la MRC de Roussillon serait éligible à obtenir une subvention salariale pour bonifier le budget réservé;

Il est proposé par monsieur Normand Dyotte
Appuyé par madame Johanne Beaulac

QUE la MRC de Roussillon fasse l'embauche d'un stagiaire (embauche d'un étudiant dans le cadre d'un programme d'étude) pour une durée de 15 semaines, dans l'éventualité où il n'est pas possible d'obtenir une subvention salariale;

ET QUE la MRC de Roussillon fasse l'embauche d'un surnuméraire (embauche d'une personne graduée) pour une période de 6 mois, dans l'éventualité où la MRC est en mesure d'obtenir une subvention salariale.

Adopté.

2018-11-
300

10.3. REDISTRIBUTION DE LA COMPENSATION POUR LA COLLECTE SÉLECTIVE DES MATIÈRES RECYCLABLES

ATTENDU le versement reçu de la part de Recyc-Québec au montant de 3 042 102 \$ pour la compensation de la collecte sélective des matières recyclables pour l'année 2017;

ATTENDU qu'il est convenu que la MRC de Roussillon retourne à ses municipalités membres 100 % de cette compensation;

ATTENDU que le partage des montants de la compensation est réalisé en fonction du nombre d'unités d'occupation desservies (50%) et du tonnage de matières recyclables collectées (50%);

Il est résolu à l'unanimité,

QUE le Conseil de la MRC de Roussillon entérine les calculs tels que déposés et autorise le paiement aux municipalités.

Adopté.

2018-11-301

10.4. FONDS D'INITIATIVES RÉGIONALES GMR 2018

ATTENDU la résolution 2009-20-T relative à la création du Fonds d'initiatives régionales GMR;

ATTENDU la résolution 2009-222-T relative à la détermination d'un pourcentage de 10 % à retenir de façon récurrente sur la redistribution des redevances à l'élimination afin de maintenir le fonds d'initiatives régionales GMR;

ATTENDU la résolution 2014-184-T relative à l'augmentation de la retenue de 10 % à 15 % à partir de 2014 afin d'équilibrer les affectations au Fonds d'initiatives régionales GMR;

ATTENDU la résolution 2017-348-T relative à l'augmentation de la retenue de 15 % à 40 % à partir de 2017 afin d'équilibrer les affectations au Fonds d'initiatives régionales GMR;

ATTENDU que, tel qu'annoncé lors de l'élaboration du budget 2018, les montants actuellement en réserve dans le Fonds d'initiatives régionales permettent de réduire le pourcentage de la retenue nécessaire pour le budget de 2019;

ATTENDU qu'à la rencontre du 31 octobre 2018 pour la préparation budgétaire 2019, lors de la présentation des prévisions de fins d'année, il fut recommandé de diminuer la retenue sur la redistribution des redevances à l'élimination afin d'équilibrer les affectations au Fonds d'initiatives régionales GMR;

Il est résolu à l'unanimité,

QUE le Conseil confirme une retenue de 25 % sur la redistribution des redevances à l'élimination afin d'équilibrer les affectations 2018 au Fonds d'initiatives régionales GMR.

Adopté.

11. SÉCURITÉ PUBLIQUE

Aucun sujet n'est ajouté

12. VARIA

Aucun sujet n'est ajouté.

13. PÉRIODE DE QUESTIONS

La période de questions est annoncée par le préfet suppléant.

2018-11-302

14. LEVÉE DE LA SÉANCE

Les sujets à l'ordre du jour étant épuisés;

Il est proposé par madame Jocelyne Bates
Appuyé par monsieur Sylvain Payant

DE lever l'assemblée.

Adopté.

15. **OUVERTURE DE LA SÉANCE RURALE**

2018-11-
303

16. **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par madame Lise Poissant
Appuyé par madame Johanne Beaulac

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que décrit ci-après:

15. OUVERTURE DE LA SÉANCE RURALE
16. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
17. CORRESPONDANCE
18. ADMINISTRATION GÉNÉRALE
19. VARIA
20. PÉRIODE DE QUESTIONS
21. LEVÉE DE LA SÉANCE

Adopté.

17. **CORRESPONDANCE**

Aucune correspondance n'est déposée.

2018-11-
304

18. **ADMINISTRATION GÉNÉRALE**

ATTENDU que la liste des comptes à payer a été déposée aux membres du Conseil;

Il est proposé par madame Lise Poissant
Appuyé par madame Johanne Beaulac

QUE la liste des comptes à payer de la MRC de Roussillon pour la période du 1er au 29 novembre 2018 totalisant 5 116,39\$ soit approuvée;

Je soussignée, Colette Tessier, secrétaire-trésorière adjointe, certifie que la MRC de Roussillon possède les fonds nécessaires pour honorer les dépenses prévues à la liste déposée au Conseil pour un montant de 5 116,39 \$, le tout en fonction du budget adopté.



Colette Tessier, OMA
Secrétaire-trésorière adjointe

Adopté.

19. VARIA

Aucun sujet n'est ajouté.

20. PÉRIODE DE QUESTIONS

La période de questions est annoncée par le préfet suppléant.

2018-11-
305

21. LEVÉE DE LA SÉANCE

Les sujets à l'ordre du jour étant épuisés;

Il est proposé par monsieur Sylvain Payant

DE lever l'assemblée.

Adopté.

(s) Christian Ouellette

Christian Ouellette,
Préfet suppléant.

(s) Colette Tessier

Colette Tessier, OMA
Directrice services administratifs
et financiers / Secrétaire-
trésorière adjointe.